

# PARTIR

## - FOIRE AUX QUESTIONS -

### MON PROJET

#### **- Quand dois-je débiter les démarches liées à mon projet ?**

Nous avons coutume de dire que plus on s'y prend tôt, mieux c'est! Vous êtes plus serein et vous optimisez vos chances de départ. Un projet demande beaucoup de réflexion et de recherches, aussi il est conseillé de se renseigner plusieurs mois, voire un an, avant de le mettre en place. Pour certains programmes (scolarité à l'étranger par exemple), les démarches sont multiples et longues.

#### **- Puis-je choisir mon lieu de séjour en programme scolarité à l'étranger?**

Oui et Non. En programme dit 'classique', votre placement est aléatoire sur le pays de destination. Par contre, il est possible de choisir votre lieu de séjour en optant pour une formule avec option de région, de lycée .... (plus onéreuse).

### MON VOYAGE

#### **- Que signifie voyager en 'individuel' ?**

Contrairement aux départs en groupe - où toute la partie logistique et encadrement est organisée - vous voyagez seul et vous vous chargez de l'achat de vos billets de transport. En fonction de votre âge, vous pouvez soit voyager en MNA (mineur non accompagné ou UM en anglais) et obtenir une assistance, soit voyager en autonomie si vous avez plus de 16 ans (voir conditions des transporteurs).

#### **- Quels sont les documents de voyage nécessaires ?**

Cela va dépendre de votre destination et de votre âge. La carte nationale d'identité peut se substituer au passeport dans les pays de l'union européenne. En règle générale, un enfant mineur doit voyager avec un passeport valide plus de 6 mois après son retour, une AST (autorisation de sortie de territoire) assortie d'une copie de la pièce d'identité du parent signataire, une fiche sanitaire ou son carnet de santé, un visa touristique comme l'ESTA pour un déplacement aux USA. En cas de prise de médicaments, être en possession de l'ordonnance.

#### **- Puis-je partir si je suis un traitement ou j'ai un problème médical particulier ?**

Dans l'absolu, nos programmes sont ouverts à tous à l'exception de certaines personnes qui auraient une pathologie contrevenant à un voyage à l'étranger – confirmée par avis médical. Beaucoup de nos jeunes ayant un problème médical ont pu bénéficier de nos expériences. Il est impératif d'échanger en toute transparence avec les parents sur un problème particulier afin de mieux se préparer à un séjour pour l'enfant.

## **MON HEBERGEMENT**

### **- Qui choisit ma famille d'accueil?**

Speak & GO! laisse ses partenaires procéder au recrutement des familles d'accueil. Elles le font en suivant un certain nombre de critères et en fonction de prérogatives imposées par le gouvernement local. Un/une Responsable local.e (RL) est chargé.e de visiter les familles et d'évaluer les conditions et la motivation pour un accueil.

### **- Puis-je refuser la famille d'accueil qui m'a été attribuée?**

Non. Votre dossier a pu être choisi par une famille d'accueil ou bien c'est un.e RL ou un.e responsable d'hébergement qui procède à votre placement dans une famille d'accueil. Le choix du 'match' entre les deux est motivé et ne peut être contesté, sauf dans de très rares cas pour une raison bien particulière.

### **- Y a-t-il d'autres jeunes dans la famille d'accueil ? La chambre est-elle individuelle ?**

Oui et non, cela dépend du programme et des possibilités sur place. En règle générale, pour un séjour linguistique, les jeunes partagent une chambre avec maximum 2 autres jeunes (de nationalités différentes). Dans un programme de scolarité à l'étranger, le jeune a une chambre individuelle (peut la partager mais c'est assez rare). Les familles d'accueil n'ont pas nécessairement d'enfants à la maison, il peut s'agir plutôt d'un autre jeune étranger.

### **- Si j'ai un problème particulier (en famille, à l'école, mal du pays, relationnel ...) , quelles sont les possibilités?**

Vous avez toujours un référent sur place en cas de problème ou de questions, c'est votre interlocuteur privilégié qu'il ne faut pas hésiter à contacter. Cette personne vous apporte du soutien et/ou recadre au besoin et agit en prenant les décisions qui s'imposent. Parfois, elle peut opérer un changement de famille si nécessaire.

## **MA VIE QUOTIDIENNE**

### **- Dois-je payer mes sorties et activités? Quel argent de poche dois-je prévoir ?**

Vous devez avoir de l'argent de poche pour vos dépenses de loisirs, vos transports, vos achats de vêtements, produits d'hygiène, vos cadeaux ... En fonction de votre programme et de votre train de vie, vos dépenses seront variables. En règle générale, 200 à 300 euros pour un mois semblent suffisants.

### **- Puis-je rendre visite à mes parents ? Peuvent-ils venir me voir? Peut-on s'appeler?**

Les programmes n'autorisent pas les visites de la famille dans le pays d'accueil, ni le déplacement du jeune vers son pays, cela pourrait entraver le processus d'intégration. Dans de rares cas cela est possible. Vous pouvez bien-sûr communiquer avec votre famille mais nous déconseillons de le faire au quotidien, une fois par semaine semble raisonnable, de sorte, à nouveau, d'éviter les risques de mal du pays ou de difficulté d'adaptation. Il faut s'ouvrir à la communication autour de soi pour un séjour réussi.

## **MA SANTE**

### **- Quelles démarches en cas de problèmes de santé ?**

Avant tout départ à l'étranger, il faut s'assurer d'être couvert en cas de problème de santé. La CEAM (carte européenne d'assurance maladie) est valable en Europe mais n'est parfois pas suffisante – elle ne garantit pas le rapatriement par exemple. Pour les autres destinations, il est donc impératif de souscrire à une police d'assurance. Si un problème survient pendant le séjour, le numéro de contrat permettra une prise en charge des frais. Des avances de frais sont parfois nécessaires, notamment lors d'une visite chez le médecin. Les remboursements se font par la suite.

## **MES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

### **- Qu'est-ce qui est inclus dans le prix des programmes ?**

Pour le détail des différentes prestations, il est préférable de nous consulter. Nos tarifs sont clairs et mentionnent ce qui est inclus ou non inclus, cela est variable en fonction des programmes. Le plus souvent ils incluent le transport, l'hébergement, les repas, les frais administratifs de fonctionnement des structures engagés dans les programmes ... et n'incluent pas les assurances et l'argent de poche.

### **- Y-a t-il des aides financières possibles?**

Vous pouvez faire des demandes d'aides auprès des comités d'entreprises où travaillent les parents, du conseil général de votre département ou au service dédié à la mobilité internationale des conseils de région. Certaines destinations sont compatibles avec une bourse ERASMUS+ .

### **- Puis-je annuler mon séjour ?**

Vous pouvez annuler votre séjour mais cela engendrera des frais tels que mentionner dans les conditions de vente que vous avez signées. Nous vous conseillons de bien lire le contrat/bulletin d'inscription avant tout engagement. S'il s'agit d'annulation pour cas de force majeure (maladie, accident, décès...) il faudra vous rapprocher de la compagnie d'assurance qui vous a converti pour cette garantie.

### **- Puis-je être remboursé si j'écourte mon séjour?**

Il n'est pas possible de se faire rembourser par la structure organisatrice si vous écourtez votre séjour. Si vous avez eu un problème de santé et avez dû être rapatrié, il faudra se rapprocher de votre assurance pour voir si cette garantie est prise en compte.

### **Vous n'avez pas trouvé de réponses à des questions que vous vous posez?**

N'hésitez pas à nous en faire part en nous envoyant un message à :

[contact@speakandgo.fr](mailto:contact@speakandgo.fr)